

COVID & GRETA :

Nos deux pensionnaires vont bien et entretiennent le collège : les cornes de COVID poussent, il pourra bientôt faire du mannequinat pour VW.



Les bulletins du second trimestre sont publiés en ligne sur Pronote pour les responsables légaux et les élèves depuis le 28 mars.

RETOUR SUR LA CONFERENCE DE PRESSE DU

MINISTRE : Une solution voulue « simple, sûre, juste »

- **Date de reprise des cours normaux** : « Le retour des élèves dépend de l'évolution de la situation sanitaire (...) Un des scénarios possibles est un retour au début du mois de mai. »
- **Date de fin des cours** : « De manière inédite, tous les élèves de collège auront cours jusqu'au 4 juillet. »
- « Le défi de compensation des inégalités » est à relever : de fait **les évaluations réalisées pendant le confinement ne seront pas prises en compte** pour le 3^{ème} trimestre et la validation du Brevet. « Le but est de ne pas léser les élèves (...) La bienveillance de tous envers tous. »
- « Garantir qualité et équité du diplôme » : **Le DNB sera attribué en contrôle continu**, aucune épreuve terminale (orale ou écrite), « à partir de la moyenne des notes obtenues durant les trois trimestres, à l'exception des notes obtenues durant la période de confinement. » « L'obtention finale du Brevet sera suspendue à un contrôle d'assiduité (...) Un élève doit être là jusqu'au bout pour avoir son diplôme du Brevet. »
- « S'assurer qu'il y ait un maximum de semaines de cours, notamment au mois de juin. »

Le dispositif d'accueil des enfants de 3 à 16 des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire concernant les personnels de santé a été étendu aux personnels suivants :

- les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées (EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD)
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées)
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé, des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise
- les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique (dont service aide sociale à l'enfance, PMI, MECS, AEMO, services de prévention spécialisée)
- les personnels participants aux forces de sécurité intérieure (gendarmerie, police nationale, sapeurs pompiers)

Si vous êtes concernés et si vous avez des besoins pour l'accompagnement des vos enfants lors des semaines et week-end à venir, merci de prendre contact avec le collège à l'adresse mail suivante, avant le lundi 6 avril :

Ce.0220184f@ac-rennes.fr